

République Française
Département de la Loire

Ville de Craintilleux



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 5 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 mars 2023.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 20

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX

Absents : /

Secrétaire de séance : Anne-Laure SEUX

OBJET :

Tarifs

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Christiane ROCHEDIX
Odile MASSON
Madeleine CHATEAU

Mandataires

Frédéric CHAUX
Stéphanie LUAIRE
Baptiste BON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 31 mars 2023, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20230405-2023-20-DE

Numéro 2023-20

Date de décision 05/04/2023

Nature DE

Objet tarifs

Classification 7.10 – Divers

Comme à chaque changement d'exercice budgétaire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les tarifs municipaux pour l'année à venir.

Il est proposé d'appliquer les barèmes suivants pour l'année 2023 :

CIMETIERE			
Durée	Emplacement 2.50m² (1m x 2.50 m)	Emplacement 5 m² (2m x 2.50 m) + 0.30 m (intertombe)	Concession en columbarium
15 ans	200 €	500 €	450 €
30 ans	350 €	1 000 €	900 €
50 ans	1 000 €	1 500 €	1 500 €
Mineurs (durée 15 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Taxes d'inhumation, taxe de dispersion des cendres, taxe de scellement d'urne	30 €
Taxe de vacation	13 €
Taxe de mise en caveau provisoire	gratuité les 3 premiers mois, puis 60 € par mois pendant 3 mois (durée maximale : 6 mois)

SALLE DES FETES

HABITANTS DE LA COMMUNE, ET MEMBRES DU PERSONNEL COMMUNAL :

	<i>Tarifs actuels</i>	<i>Propositions 2023</i>
Samеди + dimanche	300,00 € la première location 500,00 € la deuxième location et les suivantes	400,00 € la première location 600,00 € la deuxième location et les suivantes
Vendredi + samedi + dimanche	450,00 € la première location 900,00 € la deuxième location et les suivantes	550,00 € la première location 700,00 € la deuxième location et les suivantes 900 € pour un mariage

EXTERIEURS A LA COMMUNE :

	<u>Tarifs actuels</u>	<u>Propositions 2023</u>
Samеди + dimanche	500,00 €	600,00 €
Vendredi + samedi + dimanche	900,00 €	950,00 €

Tarifs applicables pour toute location à compter du 1^{er} janvier 2023 sauf ceux qui ont déjà signé un contrat et qui ont pu bénéficier de anciens tarifs

Autres tarifs :

VAISSELLE	50,00 €
ECRAN	40,00 €
ECRAN + VIDEOPROJECTEUR	70,00 €

Assiette	6,00 €
Verre	3,00 €
Fourchette, cuillère à soupe, couteau, cuillère café	6,00 €
Matériel de cuisine	Prix d'achat en remplacement
Table	150,00 €
Chaise	30,00 €
Ecran	500,00 €
Micro ondes	300,00 €
Trancheuse	Suivant devis, ou 500,00 € en remplacement
Vidéo projecteur	Suivant devis, ou 1500,00 € en remplacement
Clefs	120,00 € par clef

CENTRE DE LOISIRS							
Quotients familiaux	0 - 300	301 - 400	401 - 500	501 - 600	601 - 700	701 - 1049	Supérieur à 1049
Journée (repas + goûter)	5 €	6 €	7 €	9 €	11 €	14.50 €	16 €
Demi-journée	3 €	3.50 €	4 €	4.50 €	5.50 €	7.50 €	8.50 €
ACHAT PRESTATAIRE OGEC (Goûter) : 0.89 €							
Familles extérieures à Craintilleux et Rivas et dont le quotient familial est supérieur à 700, majoration de 1 € à la journée ou 0.50 € à la demi-journée.							

ACCUEIL PERISCOLAIRE			
MATIN ET SOIR			
Quotient familial	0 - 700	401 - 1049	Supérieur à 1049
La demi-heure	0.90 €	0.95 €	1.00 €
MIDI			
L'heure	1.00 €		

ETUDES SURVEILLEES	
1€ par heure	

RESTAURANT SCOLAIRE	
Au 1 ^{er} septembre 2023	
QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 700	4.10 €
701 à 1049	4.20 €
Supérieur à 1049	4.30 €
ACHAT PRESTATAIRE OGEC	3.80 €

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL					
	1 page	1/2 page	1/3 page	1/4 page	1/8 page
Extérieurs	102,50 €	82,00 €	61,50 €	41,00 €	20,50 €
Craintilleux	77,00 €	62,00 €	46,00 €	31,00 €	16,00 €
Nos commerces	46,00 €	31,00 €	15,00 €	12,00 €	10,00 €

PLAN DE LA COMMUNE	
ENCART PUBLICITAIRE	50 €

PANNEAU LUMINEUX	
1 mois	100 €
15 jours	70 €
1 semaine	40 €
1 semaine par mois pendant 6 mois	150 €

REDEVANCE D'OCCUPATION DU SOL POUR LES COMMERCES : 1.00 € / m²

SUBVENTION ECOLE :

- 39,00 € par enfant.
- 1 080 € pour les déplacements culturels,
- 960 pour les sorties / classes vertes
- 1 000 € pour l'aide à l'investissement des enseignants

SUBVENTION AU SOU DES ECOLES : 0.00 € par élève

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité,

- *d'approuver les tarifs comme exposés ci-dessus*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS